



Plan municipal pour déceler les entrées de services ou les composantes de plomberie contenant du plomb dans l'eau potable des résidences

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues par la réglementation, nous avons adopté un plan visant à déterminer si certaines maisons de notre municipalité sont à prioriser en ce qui concerne la présence de plomb dans l'eau potable. Les actions qui en découlent permettront de cibler, sensibiliser et de recommander les mesures de correction nécessaires en plus de soutenir les citoyens aux prises avec la présence de plomb.

La Municipalité de Rivière-au-Tonnerre partage la préoccupation du gouvernement à l'égard de la présence possible de plomb dans l'eau potable et s'engage, par ce plan, à intervenir de manière préventive pour réduire celle-ci, le cas échéant.

Un plan en 3 phases

Phase 1

Inventaire des adresses à prioriser

Objectif	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> ➤ identifier les adresses prioritaires 	Inventaire	1 ^{er} juin 2022
	Information aux citoyens des adresses ciblées	1 ^{er} juillet 2022

Phase 2

Dépistage du plomb dans l'eau dans les adresses ciblées

Objectif	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérifier la présence ou non de plomb dans l'eau potable des résidences et des bâtiments des adresses ciblées. ➤ Inviter les citoyens ayant une maison construite avant 1990 à s'inscrire pour faire analyser l'eau de leur robinet (prioriser les résidences ayant une construction plus vieille et/ou celles dont la plomberie n'a jamais été remplacée) 	Échantillonnage	Du 1 ^{er} juillet au 1 ^{er} octobre de chaque année
	Communication des résultats aux propriétaires	Dans les 30 jours suivant la réception des résultats



Phase 3

Mesures et soutiens aux propriétaires ayant obtenu un dépassement de normes

Objectif	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Effectuer un deuxième échantillonnage 	2 ^{ème} échantillon	Suite à l'obtention du premier résultat de dépassement
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Transmettre des mesures pour diminuer et/ou contrer la concentration de plomb dans l'eau; ➤ Recommander aux propriétaires de remplacer leurs entrées de services privés. ➤ Assurer un suivi avec le propriétaire 	Si résultat encore négatif	Suite au 2 ^{ème} résultat
	Communication	Dans les 6 mois suivants le 2 ^{ème} résultat

Rétroaction aux citoyens

Objectif	Actions	Échéancier
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inciter les citoyens à examiner les entrées de service entre la maison et le réseau de distribution municipale 	Communication par différents moyens	1 fois par année
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire des rappels de sensibilisations 	Communication par différents moyens	2 fois par année